



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Surendettement

Question écrite n° 51148

### Texte de la question

M. Michel Fromet attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la hausse importante des dossiers de surendettement traités par les commissions départementales de conciliation instituées par la loi du 31 décembre 1989 relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles. En effet, alors que le nombre des dossiers de surendettement s'était stabilisé depuis plusieurs années aux alentours de 68 000 dépôts de dossiers par an, on est brutalement passé à 86 000 cas en 1996. L'analyse de cette évolution, qui a fait l'objet d'une étude de l'Observatoire de l'action sociale décentralisée (ODAS), montre que cette augmentation des ménages surendettés est en grande partie due à des accidents sociaux plutôt qu'à des comportements irresponsables face à la consommation. Parmi ces catégories de surendettés, qui ne font plus face à leurs dépenses pour des raisons accidentelles, figurent au premier rang les personnes atteintes par le chômage. Ces évolutions risquent de destabiliser le dispositif instauré par la loi Neiertz, conçu dans un contexte économique et social moins tendu. Ce dernier ne permet plus de lutter efficacement contre l'aggravation de la précarité. Le nombre de passages en commission de situations de surendettement de plus en plus inextricables ne devrait cesser d'augmenter. La plupart du temps il s'agit de ménages surendettés qui n'ont plus les moyens de payer leur loyer, les factures de gaz, d'électricité. Dans des cas aussi difficiles, il devient impossible de mettre en place des plans de désendettement, qui, bien souvent, ne laissent même pas l'équivalent du revenu minimum d'insertion (RMI) aux familles. Il souhaite donc connaître les mesures spécifiques que compte prendre le Gouvernement pour développer des actions de prévention du surendettement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Fromet Michel](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51148

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 avril 1997, page 2029